

Les consommateurs peuvent jouer un rôle dans la prévention de préjudices associés aux accidents liés à la médication.

Bulletin de Médicamentssecuritaires.ca

Volume 4 • Numéro 2 • Le 29 avril 2013

Est-ce bien mon médicament?

Il y a deux ans, Médicamentssecuritaires.ca a alerté les consommateurs à propos d'une erreur signalée par les médias américains. En effet, une pharmacie a accidentellement délivré à une femme le médicament d'une autre personne. [Pour en savoir plus](http://www.safemedicationuse.ca/alerts/alerts_methotrexate.html) : www.safemedicationuse.ca/alerts/alerts_methotrexate.html. La confusion aurait été due au fait que les personnes en question portaient des noms semblables. Depuis, deux consommateurs ont déclaré à Médicamentssecuritaires.ca qu'ils avaient reçu un médicament sur lequel figure le nom de quelqu'un d'autre.

Les choses ne se déroulent pas toujours comme prévu lorsque les médicaments sont préparés en pharmacie. Par exemple, il peut arriver que le médicament d'une personne soit placé dans le sac étiqueté au nom de quelqu'un d'autre, que l'étiquette imprimée pour une ordonnance soit placée par mégarde dans le flacon contenant le médicament d'une autre personne, ou que l'on reçoive le sac de quelqu'un d'autre lorsqu'on récupère une ordonnance à la pharmacie. La plupart des erreurs sont toutefois relevées lors du processus de vérification en pharmacie. Cependant, si elles passent inaperçues, vous pourriez recevoir un médicament qui ne vous est pas destiné. Une telle erreur pourrait être nuisible d'autant plus que vous ne pourriez prendre le médicament qui vous est destiné.

Vous pouvez vous assurer de recevoir le bon médicament à la pharmacie en gardant à l'esprit les conseils suivants :

- Lorsque vous faites exécuter ou renouveler une ordonnance ou que vous la récupérez à la pharmacie, fournissez toujours deux renseignements permettant de vous identifier. Par exemple, vous pouvez donner votre adresse ou votre date de naissance en plus de votre nom.
- Vérifiez vos médicaments au comptoir de la pharmacie avant de partir : assurez-vous que le nom du patient figurant sur l'étiquette est bien le vôtre et qu'il s'agit bien du médicament que vous a prescrit votre médecin ou un autre professionnel de la santé.
- Assurez-vous de connaître le nom des médicaments que vous prenez, les raisons pour lesquelles vous les prenez et les directives d'administration. Lorsque vous récupérez ou renouvelez une ordonnance, demandez au pharmacien de vous expliquer ce à quoi sert le médicament et de passer en revue les directives indiquées sur l'étiquette avec vous. Si certains renseignements vous semblent étranges, dites-le au pharmacien. Assurez-vous que celui-ci a répondu à toutes vos questions avant de prendre le médicament.

Grâce à ces simples conseils, vous pouvez vous assurer que le médicament que vous récupérez est bien le *vôtre* et non celui d'une autre personne.

Pour savoir comment prévenir les « erreurs sur la personne » quant aux médicaments administrés dans les hôpitaux, consultez le bulletin de Médicamentssecuritaires.ca [Présentez-vous!](#).

www.medicamentssecuritaires.ca/bulletins/dossiers/201005BulletinV1N3IdentificationDuPatient.pdf

Rappel : Des noms similaires de médicaments peuvent entraîner des erreurs!

Une déclaration au sujet d'une personne âgée ayant reçu du bisoprolol (médicament utilisé pour le traitement de l'hypertension) au lieu du bisacodyl (laxatif) a été soumise à Médicamentssecuritaires.ca par une pharmacie communautaire. L'erreur n'a pas été relevée au départ et le consommateur a pris du bisoprolol au lieu du bisacodyl durant deux semaines. Par la suite, il a dû être hospitalisé en raison d'une tension artérielle basse. Un membre de sa famille a apporté à l'hôpital la liste des médicaments que le consommateur devait prendre et dont le personnel s'est servi pour lui donner les bons médicaments pendant son séjour. Cependant, le problème d'inversion n'a pas été relevé jusqu'à ce que le patient retourne à la maison et recommence à prendre du bisoprolol. En fin de compte, c'est un membre de la famille qui a constaté l'erreur.

Médicamentssecuritaires.ca tient à rappeler aux consommateurs de bien vérifier leurs ordonnances lorsqu'ils les récupèrent à la pharmacie. L'ISMP Canada rappelle également aux fournisseurs de soins de santé le risque de préjudice associé à la confusion entre le bisoprolol et le bisacodyl.

Un complément d'information au sujet de la prévention d'erreurs relativement à des noms de médicaments similaires est accessible à l'adresse suivante :

www.medicamentssecuritaires.ca/bulletins/dossiers/201205BulletinV3N3NomsSimilaires.pdf